

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Stéphane Roberti, *Bourgmestre-Président* ;
Charles Spapens, Mariam El Hamidine, Ahmed Ouartassi, Alain Mugabo Mukunzi, Françoise Père,
Maud De Ridder, Saïd Tahri, Fatima El Omari, Esmeralda Van den Bosch, *Échevin(e)s* ;
Marc-Jean Ghysels, Marc Loewenstein, Nadia El Yousfi, Laurent Hacken, Magali Plovie, Alitia
Angeli, Evelyne Huytebroeck, Denis Stokkink, David Liberman, Dominique Goldberg, Cédric Pierre,
Stéphanie Koplowicz, Simon De Beer, Isabelle Lukebamoko-Maduda, Séverine De Laveleye, Anne
Noémie Rakovsky, Catherine Suzanne Jacqueline Beauthier, Nabil Boukili, Fatima Abbach, Caroline
Dupont, Christophe Borcy, Valérie Michaux, Mustapha Al Masude, Samir Ahrouch, Xavier Joseph
Jean-Marie Jans, *Conseillers communaux* ;
Betty Moens, *Secrétaire communale*.

Excusés

Alexander Frank Paul Billiet, Michael Francis Van Vlasselaer, *Conseillers communaux*.

Séance du 21.01.19

#Objet : Motion - Protection de l'environnement (motion introduite par le conseil communal)#

Séance publique

ORGANISATION

Secrétariat

Motion relative aux engagements locaux en matière de lutte contre les changements climatiques

Le Conseil Communal :

Considérant que le 2 décembre 2018, 70.000 personnes ont marché pour le climat dans les rues de Bruxelles et que le 17 janvier 2019, 12 500 élèves et étudiants ont également marché pour le climat, tous réclamant des politiques climatiques ambitieuses. Ces marches réunissant de très nombreux citoyens, associations et également des personnalités politiques doivent nous faire réfléchir aux actions concrètes pouvant être menées, tant à l'échelle de notre Commune de Forest, qu'au niveau des autres niveaux de pouvoir, l'enjeu climatique devant s'appréhender dans sa globalité ;

Considérant l'objectif de limitation du réchauffement climatique nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5° fixé par l'accord de Paris du 12 décembre 2015 (COP21) ;

Considérant le rapport spécial du GIEC du mois d'octobre 2018 alertant la communauté internationale quant à l'insuffisance des mesures actuelles pour rencontrer les objectifs fixés dans l'accord de Paris, affirmant qu'il est essentiel de limiter le réchauffement à 1.5°C et que pour ce faire il faut des transformations radicales et rapides dans tous les domaines de notre société ;

Considérant que lors de la récente Cop24 de Katowice tous les pays signataires de l'Accord de Paris se sont accordés sur un « Rule Book » c'est à dire sur des règles assurant notamment la transparence, le contrôle et la bonne comptabilité des réductions des émissions de gaz à effet de serre des Etats et de leurs politiques d'adaptation aux changements climatiques. Qu'un nouvel appel a été lancé afin que chaque pays présente de

nouveaux engagements de réduction d'émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 ;

Considérant l'urgence à agir en matière de lutte contre le dérèglement climatique ;

Considérant qu'en Région de Bruxelles-Capitale, les sources dominantes de CO₂ -de loin le principal gaz à effet de serre émis sur le territoire régional - sont le chauffage des bâtiments, qui occasionne plus des 2/3 des émissions directes de CO₂ (68%), et le transport qui compte pour 19% dans les émissions de CO₂ ;

Considérant que les investissements en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables ainsi que les décisions en matière d'une mobilité durable moins productrices de CO₂ peuvent contribuer à la fois à l'abaissement des coûts énergétiques, à une réduction de la surconsommation des ressources naturelles et de la précarité énergétique, à une diminution de la pollution de l'air qui affecte la santé des citoyens mais aussi à notre économie par la création d'emplois dans des filières plus durables ;

Considérant que chacun doit, à son échelle, adapter son comportement afin de limiter la quantité de déchet et être conscientisé aux enjeux climatiques et environnementaux ;

Considérant que le Plan National Energie-Climat 2030 (PNEC) adopté le 18 décembre dernier inscrit une trajectoire et des mesures compatibles avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre de 55% respectivement à l'horizon 2030 par rapport aux émissions de 1990 ;

Considérant qu'il faut absolument une dynamique concertée entre tous les niveaux de pouvoir mais aussi un soutien fort aux initiatives locales et que la Commune de Forest peut prendre des initiatives concrètes à son niveau ;

Demande au Gouvernement Fédéral de porter au niveau de la Concertation interfédérale belge les objectifs suivants :

Rejoindre la *Paris Proof Coalition* de 8 pays européens les plus ambitieux qui plaident pour une hausse immédiate des objectifs européens de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2030 ;

1. Plaider au niveau européen pour porter les objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à 55% à l'horizon 2030 par rapport aux émissions de 1990 comme cela a été voté en majorité en commission santé publique et environnement de la chambre ce mardi 18 décembre et ainsi rejoindre la « High Ambition Coalition » formée à Katowice et qui réunit les 30 pays qui souhaitent des plans climats plus ambitieux ;
2. Soutenir avec les Régions l'action des pouvoirs locaux en faveur de la lutte contre les changements climatiques afin qu'ils bénéficient plus directement et fortement des financements, qu'ils puissent s'inscrire plus fortement dans les réseaux de ville (ICLEI, Energycities, Compact of Mayors) avec une attention particulière pour les projets ayant pour objectif de réduire la facture énergétique des ménages.

Demande au Collège des Bourgmestre et Echevins que la Commune de Forest s'engage à prendre sa part dans la lutte contre le dérèglement climatique en mettant sur pied un « Plan Climat » visant à intervenir sur différents secteurs responsables des émissions des gaz à effet de serre et entre autres :

- Inscrire plus fortement l'administration dans la démarche régionale « Entreprise Ecodynamique » visant une éco-gestion, notamment en matière de gestion et prévention des déchets, d'utilisation rationnelle de l'énergie et du papier, de gestion de la mobilité des travailleurs...

- Concevoir une politique de la mobilité et du stationnement durables qui a pour objectif de diminuer la pression automobile, de limiter les déplacements automobiles à l'intérieur de la Commune et de favoriser les modes actifs ;
- Poursuivre le travail de diminution de la consommation énergétique et d'une meilleure performance énergétique des logements sociaux mais aussi de tous les espaces collectifs et administratifs ;
- Renforcer la politique en matière d'alimentation durable déjà entamée dans les écoles, maisons de repos et collectivités.

35 votants : 35 votes positifs.

Par le Collège :
La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Betty Moens

Stéphane Roberti